

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT SUR L'HEURE DE FERMETURE
DE LA PIZZERIA ET DU CAFE « LE RENDEZ VOUS » POUR LA FETE
DU VILLAGE**

Arrêté n°118

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant sur la réglementation de la police des débits de boissons

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des risques de nuisances l'heure de fermeture de la pizzeria et du café « le Rendez-Vous » est fixée à 01H00 à compter du vendredi 05 juillet 2019. Durant la période du 05 juillet 2019 au mardi 09 juillet 2019.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La Gendarmerie de Saint-Maximin la Sainte Baume
- Monsieur le Policier Municipal de Seillons Source d'Argens
- La Pizzeria Place Gabriel Péri de Seillons Source d'Argens
- Le Café « le Rendez-Vous » Place Gabriel Péri de Seillons Source d'Argens

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié par affichage.

Fait en Mairie, le 21 juin 2019.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION